



## Etiquetage des miels : une très grande victoire pour l'UNAF !



**Christian PONS**  
Président de l'UNAF

### Etiquetage

Le 6 avril est paru au *Journal officiel* le décret très attendu par les apiculteurs rendant obligatoire l'étiquetage de tous les pays d'origine des miels constituant un miel de mélange conditionné en France. A partir du 1<sup>er</sup> juillet, cet étiquetage doit mentionner la liste des pays d'origine par ordre pondéral décroissant. Disparaissent

donc les mentions « mélange de miels originaires de l'UE », « mélange de miels non originaires de l'UE » ou « mélange de miel originaires et non originaires de l'UE », sauf pour les miels conditionnés à l'étranger, cherchez l'erreur ! Ces miels provenaient de la planète Terre et non de Mars, mais les consommateurs ignoraient tout de leurs origines... Un comble !

Pour endiguer la baisse des cours des miels subie par les apiculteurs, il y a quelques années l'UNAF a mis en place une stratégie à plusieurs niveaux. Dans la revue, les annonces de vente de produits de la ruche sont devenues gratuites pour les apiculteurs. Ensuite, nous avons mis en place le Concours des miels de France afin de valoriser les miels en les faisant mieux connaître. Avec le succès que l'on connaît ! Enfin, nous avons initié le combat en vue d'un étiquetage plus transparent. Comme nous nous y attendions, nous avons eu affaire au départ à une opposition farouche de la plupart des conditionneurs. Mais aussi, ironie de l'histoire, des dirigeants des autres syndicats censés représenter et défendre les apiculteurs qui estimaient que cela porterait préjudice aux conditionneurs et que nous ne comprenions rien au business... Nous remercions chaleureusement Gilles Lanio qui l'a porté avec énergie et détermination et a essuyé les quolibets et les mots très durs de certains collègues...

Depuis 2018, avec notre partenaire représentant les consommateurs l'UFC-Que Choisir, avec la FFAP qui nous a rejoints et l'appui de nombreux parlementaires de tout bord, nous menons ce combat pour mettre fin à l'opacité de l'origine des miels issus de mélanges. Cela n'a pas été sans mal... Il a fallu plusieurs votes en notre faveur à l'Assemblée nationale, des allers-retours avec Bruxelles pour parvenir enfin à nos fins. Mais aujourd'hui, c'est chose faite et nous remercions tous ceux qui ont pris part à cette victoire !

Compte tenu des baisses de production, autour de 32 000 tonnes jusqu'en 1995 et moins de 10 000 tonnes en 2021, la France importe aujourd'hui plus de 70 % de sa consommation nationale, plus de 34 000 tonnes en 2020. Et le miel reste l'un des produits parmi les plus fraudés. Grâce à ce décret, le consommateur et les producteurs français disposent désormais d'un étiquetage transparent sur les miels d'importation qui devrait, sans aucun doute, permettre une meilleure valorisation des miels français.

Informez vos clients de ce nouvel étiquetage, engagez-les à lire attentivement les étiquettes et recommandez-leur de faire attention aux packagings trompeurs qui laissent entendre qu'il s'agit de miel français avec des mentions comme « exploitation familiale depuis... » ou « conditionné en France » et en tout petit Ukraine, Chine et Argentine... !

Les consommateurs deviennent de plus en plus exigeants et c'est là une excellente nouvelle.

En revanche, ce décret ne soumet pas à la même obligation les miels conditionnés hors de France qui pourront toujours afficher « mélange de miels originaires de l'UE », « mélange de miels non originaires de l'UE » ou « mélange de miels originaires et non originaires de l'UE ». L'UNAF œuvre avec ses

partenaires européens à une révision urgente de la « Directive Miel » pour mettre fin à cette ineptie afin que l'ensemble du territoire européen soit soumis à la même réglementation.

### InterApi

La ligne rouge vient d'être franchie et cela est inacceptable pour les apiculteurs. En effet, suite à nos demandes successives de révision sur la représentativité, l'organisation interne, les appels à projets non réglementaires avec suspicion de délits d'initié à la clef, malgré tout le travail de propositions pour une transparence totale dans les différentes commissions et les conseils d'administration, il nous a été répondu simplement par la négative à toute possibilité d'évolution d'InterApi. En conséquence de quoi il a été décidé et voté en conseil d'administration de l'UNAF de démissionner d'InterApi, cette démission prendra effet suivant les statuts d'InterApi le 31 décembre 2022. En attendant, nous resterons présents dans les prochains conseils d'administration. Cette décision a été prise de concert avec le SNA qui a aussi démissionné d'InterApi. Suite à ces décisions lourdes de sens, la Coordination rurale a également annoncé sa démission, et pour votre gouverne les deux représentants du SPMF ont démissionné en début d'année et ne veulent plus siéger au CA toujours pour les mêmes raisons ; ils ont été remplacés depuis par deux autres représentants. Depuis la création d'InterApi, peut-on citer seulement une avancée pour les apiculteurs ? Pour ma part, je n'en vois aucune... Et c'est pathétique. Nous avons donc missionné notre avocat Me Bernard Fau afin de formaliser tout ceci et donner toute suite juridique pour ces manquements si nécessaire. Il va de soi que, désormais, la représentativité d'InterApi n'est plus réelle... Pour notre part, nous allons donc continuer à travailler pour apporter des réponses aux problématiques apicoles de nos adhérents dans tous les sujets qui les concernent, comme la lutte contre les intoxications, le varroa, le frelon, l'ONF, le bio, etc.

La victoire sur l'étiquetage est la preuve de cette efficacité ! Désormais, compte tenu de notre représentativité, les différents ministères et le Gouvernement ne pourront plus ignorer nos demandes et n'auront plus un seul interlocuteur qui prétend défendre les apiculteurs... Et si ce n'était pas le cas, nous n'hésiterions pas à manifester notre opposition y compris dans les rues.

### Congrès européen Beecome

Nous devons organiser ce Congrès européen en 2020 à Quimper, mais la situation sanitaire en a décidé autrement. Alors que tout était quasiment prêt, nous avons dû prendre la dure décision de le reporter ! Nous sommes donc très heureux de vous annoncer que cet important événement se déroulera du 20 au 23 octobre 2022 au parc des expositions de Quimper. Pour les exposants qui souhaitent réserver des stands ou devenir partenaires, il suffit de se rendre sur le site <https://congres-europeen-apiculture.fr> Le programme scientifique est en cours de finalisation. Nous vous le présenterons dans les prochaines semaines. Les inscriptions se feront dans la foulée. Nous sommes persuadés que les apicultrices et apiculteurs seront très heureux de participer à ce bel événement, après ces deux années de frustration, pour échanger, partager, découvrir les dernières innovations, visiter l'exposition et assister aux conférences sur les thèmes qui nous concernent tous. Dans la joie et la convivialité bretonne. Pour le plus grand bonheur de tous ! Au plaisir de se retrouver, enfin !